

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du Conseil municipal

du 4 juillet 2013

n° 1

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Remplacement de monsieur Jean-Pierre LARDON au sein de commissions

Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre LARDON, il est nécessaire de remplacer cet élu au sein de différentes commissions

* * * * *

VU l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la formation des commissions municipales,

VU l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le conseil municipale ayant délibéré, décide de désigner :

Commission « vivre ensemble »

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Elisabeth PHLIPPONNEAU

Commission «évaluation des transferts de charges »

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Elisabeth PHLIPPONNEAU

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 08/07/2013 n° 4994
Publié au siège de la mairie, le 09/07/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER